OCOM M121.01 – DISCUTER DES CARRIÈRES POSSIBLES AU SEIN DE L'AVIATION

1. **Rendement** : Discuter des carrières possibles au sein de l'aviation

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) de la supervision,

      (2) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : Aucun.

   c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme** : Le cadet doit :

   a. participer à une activité de jumelage des carrières dans l'aviation;

   b. discuter des carrières possibles dans l'aviation, y compris :

      (1) les pilotes et les instructeurs de vol,

      (2) les contrôleurs aériens et les spécialistes de l'information de vol,

      (3) les ingénieurs d'entretien d'aéronef,

      (4) les préposés d'aire de trafic,

      (5) les gestionnaires d'aérodrome,

      (6) les ingénieurs de l'aérospatiale et les monteurs d'aéronefs.

4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Heure	Réf
PE1	Diriger une activité de jumelage des carrières dans l'aviation.	Activité en classe	15 min	A3-003 C3-001
PE2	Animer une discussion sur les carrières possibles dans l'aviation.	Discussion de groupe	10 min	

5. **Durée** :

   a. Introduction et conclusion : 5 min

   b. Activité en classe : 15 min

   c. Discussion de groupe : 10 min

   d. Durée totale : 30 min

6. **Justification :**

   a. Une activité en classe a été choisie pour le PE 1 parce qu'il s'agit d'une façon interactive de stimuler l'esprit et de susciter l'intérêt des cadets sur les carrières possibles dans l'aviation.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PG-002/A-CR-CCP-801-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

b. La discussion de groupe a été choisie pour le PE 2 parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances au sujet des carrières possibles dans l'aviation. Une discussion de groupe aide aussi les cadets à améliorer leurs aptitudes à écouter et à se développer en tant que membres d'une équipe.

7. **Documents de référence :**

a. A3-003 OAIC 51-01 Directeur - Cadets 3. (2011). *Grandes lignes du programme des cadets de l'Air*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

b. C3-001 *Classification nationale des professions 2001 (CNP2001)*. (2001). Extrait le 23 mars 2006 du site http://www.hrdc.drhc.gc.ca/2001/e/generic/welcome.shtml

8. **Matériel d'instruction :**

a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, RPJ, projecteur multimédia) approprié au secteur d'entraînement,

b. une feuille de sondage sur les carrières,

c. des enveloppes comprenant des renseignements sur les carrières.

9. **Matériel d'apprentissage :**

a. une feuille de sondage sur les carrières,

b. des enveloppes comprenant des renseignements sur les carrières.

10. **Modalités de contrôle :** Aucune.

11. **Remarques :** L'officier d'instruction de l'escadron peut envisager d'inviter un conférencier pour cet OCOM. Pour toute aide à trouver un conférencier, communiquer avec l'OSC pour obtenir des recommandations ou consulter le site Web du Bureau des conférenciers de l'Aviation royale du Canada http://www.rcaf-arc.forces.gc.ca/or-re/sb-bc/index-eng.asp

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PG-002/A-CR-CCP-801-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.